

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 octobre 2024

RÉSULTATS DE LA GESTION ET APPROBATION DES COMPTES DE L'ANNÉE 2023 - (N° 3)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 47

présenté par

M. Legavre, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Éliisa Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prevost, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terre noir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 9, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport présentant les coûts des différents dispositifs d'aides à l'apprentissage. Ce rapport précise la ventilation de ces coûts entre les différents niveaux d'études des apprentis, et détaille les montants octroyés aux entreprises qui bénéficient le plus de ces aides à l'apprentissage.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NFP demande un rapport qui établisse le coût et la ventilation des aides à l'apprentissage, une dépense qui a explosé sous Emmanuel Macron pour faire baisser artificiellement le taux de chômage tout en précarisant les emplois.

Les aides à l'apprentissage ont de quoi faire saliver n'importe quelle entreprise entre l'aide à l'embauche d'un apprenti d'un montant de 6 000 euros, et une exonération de cotisations salariales jusqu'à 78 % du SMIC. Avec de telles aides publiques, l'emploi d'un apprenti se retrouve presque gratuit la première année de son embauche.

Les dérives de tels dispositifs ne se sont pas fait attendre : le coût de l'aide à l'apprentissage a été multiplié par 3,5 entre 2018 et 2024, et atteint désormais un montant total de 25 milliards d'euros par an. Ce montant est par ailleurs sous-estimé puisqu'il ne tient pas compte de certaines dépenses comme les trimestres de retraite alloués aux apprentis, en dépit des exonérations de cotisations pour les entreprises.

Pour les entreprises, l'apprentissage est devenu la voie royale pour embaucher, au détriment des contrats de travail normaux. En 2023, parmi les 850 000 nouveaux contrats d'apprentissage qui ont été signés, 206 000, presque le quart, relèvent d'un effet de substitution des entreprises. 206 000 emplois, avec des salaires, avec des cotisations, avec de l'impôt sur le revenu n'ont pas été créés, aux grands frais de l'État.

Ce détournement du dispositif est particulièrement visible par les modifications des profils-types des apprentis : 61,6 %, soit presque les deux tiers des entrées en apprentissage, concernent des étudiants en études supérieures. Ces derniers sont bien souvent incités à avoir recours à l'apprentissage pour garantir un maigre revenu pendant leurs études, faute d'allocation d'autonomie pour les jeunes. Comme le pointe l'OFCE, cette dynamique a également favorisé la mainmise du privé sur l'enseignement supérieur, par la prise en charge des frais de scolarité par des fonds publics. L'action de Macron a donc avant tout transformé des étudiants en apprentis : nous sommes très loin d'une aide à la formation et l'insertion professionnelle que le dispositif est censé garantir !

En dépit de ces dérives largement identifiées, les propositions de réserver le dispositif aux jeunes d'un niveau de diplôme inférieur à bac +2 ont été rejetées en bloc par la macronie lors du PLF2024.

En conséquence, et parce que ces aides doivent être rationalisées, nous demandons la réalisation d'un rapport faisant toute la lumière sur les différents dispositifs, qu'il s'agisse de leur coût pour la collectivité, ou des principaux acteurs privés qui en bénéficient.